Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260709-260709-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

Arrondissement
de GUINGAMP

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-07-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13 ***Convocations le 3/7/2026***
Votants : 15

Objet : Repas des ainés

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - A.MEHEUT - L.TURBAN - C.LE GRAET - J.MARIETTE - A.GAUTIER - T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - - P.SYLVESTRE

Absents excusés : M.JEAN - G.CORNEC

Monsieur Mickaël JEAN a donné pourvoir à Monsieur Cyril NICOLAS

Monsieur Guillaume CORNEC a donné pouvoir à Monsieur Pierre SYLVESTRE

Secrétaire de séance : J.MARIETTE

Sur invitation de Monsieur le Maire, Madame MEHEUT Annyvonne, Adjointe aux Affaires Sociales, communique à l'assemblée le choix arrêté par les membres de la commission "Affaires Sociales" pour le repas offert annuellement aux Aînés de la commune âgés de 70 ans et plus :

date fixée : 3 octobre 2026

restaurateur : la commission a retenu l'OASIS Traiteur de SAINT-AGATHON,

coût-repas : 37 € par personne étant précisé que ce coût est facturé aux conjoints participants âgés de moins de 70 ans
12 € par enfant pour les membres du Conseil Municipal des Enfants associés à cette festivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les décisions de la Commission "Affaires Sociales."

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Josiane MARIETTE